

HAZEBROUCK

La ville qui vous ressemble

Centre Communal d'Action Sociale

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 8 OCTOBRE 2026 LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le huit octobre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni à 18 heures en Mairie d'Hazebrouck – salle du Conseil - sous la présidence de Monsieur Hakim CHAFCHAF, Vice-Président du CCAS, sur convocation faite le 14 septembre 2026.

Ont été examinées les délibérations suivantes :

Délibération 26-17

Finances locales 7.6 – Résidence Nouveau Rivage – Revalorisation de la redevance de location pour les loyers de la Résidence Nouveau Rivage

Adoptée à l'unanimité

Délibération 26-18

Finances locales 7.6 – Convention de Partenariat et de Coopération entre le CCAS et l'Association Unis-Cité Hauts-de-France 2026 – 2027 pour l'action « solidarité Séniors » et l'aide aux associations caritatives locales

Adoptée à l'unanimité

Délibération 26-19

Institutions et Vie Politique 5.3 – Création d'un comité social territorial local commun entre la commune d'Hazebrouck et le CCAS (annule et remplace la délibération n° 22 -22 du 7 juillet 2022)

Adoptée à l'unanimité

Délibération 26-20

Marchés Publics 1.1 – Personnes Âgées – Tarification spectacle Cabaret

Adoptée à l'unanimité

Date d'affichage et publication site internet : 9 octobre 2026.



LE VICE-PRESIDENT DU CCAS,


Hakim CHAFCHAF